

saint Basile le Grand

## 172. LETTRE

A un évêque.

*Cette lettre dans les manuscrits de saint Basile n'a point d'inscription. Elle est adressée à quelque évêque, qui négligeait de punir un rapt. Saint Basile enjoint à cet évêque de faire chercher la fille qu'on avait enlevée, et de la rendre à ses parents de déclarer excommunié celui qui avait causé ce scandale, de le chasser de l'Eglise, avec tous ses complices pendant trois ans, et de leur défendre d'assister aux prières publiques.*

**J'**ai bien du chagrin de voir l'indolence où vous êtes dans une affaire de cette importance, que vous ne fassiez pas réflexion que le rapt qu'on vient de faire, blesse le droit des gens, et que cette insulte est une espèce de tyrannie contre la liberté et la vie des hommes. Je suis assez persuadé que si vous étiez tous dans la même disposition, il y a longtemps qu'on n'entendrait plus parler de ces désordres dans notre pays, et qu'on en aurait banni la coutume. Reprenez donc dans cette affaire le zèle que doit avoir un chrétien, et soyez touché, comme vous le devez être, de l'énormité de cet outrage.

En quelque lieu que soit la fille, ôtez là à son ravisseur pour la rendre à ses parents; privez-le des prières, et déclarez-le publiquement excommunié. Retranchez pendant trois ans des prières publiques, selon l'ordonnance que nous avons faite autrefois, tous les complices de cet attentat. Jetez l'interdit sur le bourg qui recèlera le ravisseur, et qui fera difficulté de rendre la fille enlevée. Défendez qu'on y fasse des prières publiques pendant trois ans; afin que tout le monde sache que nous avons autant d'horreur de celui qui a commis cet attentat, que d'un serpent et d'une bête féroce; que nous le regardons comme l'ennemi commun des hommes, et que nous n'épargnons rien pour secourir ceux qu'on outrage.

## 177. LETTRE

A un évêque.

*Il fait des reproches à un de ses suffragants, parce qu'il n'était pas venu à son Synode. Une seconde faute est moins pardonnable que la première. Il exhorte cet évêque à faire ce voyage par un véritable désir d'honorer les martyrs.*

**V**ous querellez quand on ne vous appelle point, et vous ne venez pas quand on vous appelle. Votre second refus prouve manifestement que vos premières excuses étaient frivoles, et il est très vraisemblable, que vous ne seriez point venu, quand même vous auriez été mandé. Obéissez donc maintenant, et ne soyez point réfractaire pour la seconde fois. Une seconde faute aggrave la première, et la rend moins excusable; vous auriez plus de peine à vous justifier des reproches qu'on vous a faits. Je vous conseille de suivre mes avis. Si vous n'en voulez rien faire, au moins ne méprisez pas les martyrs, dont on vous prie de venir honorer la mémoire. Ayez cette déférence pour les uns et pour les autres; si vous ne voulez rien faire pour moi, faites-le pour les martyrs, qui méritent bien que vous leur accordiez cette grâce.